



Didier Drogba, a officiellement remis samedi dernier, ses dossiers à la commission électorale pour l'élection à la présidence de la fédération ivoirienne de football (FIF)

C'est officiel. Didier Drogba a déposé, samedi 1er août à Abidjan, sa candidature à la présidence de la Fédération ivoirienne de football (FIF). L'ex-attaquant de Chelsea a promis de contribuer à la renaissance de ce sport roi en Côte d'Ivoire qui, selon lui, « va mal ».

Mi-juillet, l'ancien capitaine des Éléphants ivoiriens avait subi un coup dur lorsque l'Association des footballeurs ivoiriens (AFI) avait refusé de le parrainer. Depuis, il a néanmoins réussi à obtenir huit parrainages et le soutien d'un des cinq groupements d'intérêt nécessaires pour postuler à l'élection.

Didier Drogba une vraie chance pour la Cote d'Ivoire

Réagissant sur la candidature de Didier Drogba, Samuel Eto'o s'est montré clair. Pour l'ancien capitaine des Lions Incomptables, Didier Drogba est celui dont le football ivoirien a besoin pour se relancer. C'est à travers un texte publié sur les réseaux sociaux que l'ex buteur du FC Barcelone s'est exprimé. ***D'abord laissez-moi vous rappeler que tous les pays aimeraient avoir un Didier DROGBA chez eux, alors les ivoiriens ne savent peut-être pas qu'ils possèdent une grande chance de l'avoir, si j'étais un membre de la fédération***

ivoirienne de football (FIF) je n'hésiterais même pas à opter pour Didier, car le football ivoirien a besoin de changement, de progression, de grands sponsors, d'investisseurs et d'évolution. Infrastructures: Modernisation et création de nouvelles infrastructures Entretien et gestion des infrastructures Développement de la Médecine du Sport (Clinique du Sport) Ainsi pourra prendre fin : le trafic de joueur, l'arnaque, le boycotte, l'insuffisance salarial des joueurs, entraîneurs et arbitres. Pour ça, je suis sûr que Didier en est capable ! Car avant tout, il a l'amour de son Pays. Pour ne pas regretter plus tard, ils feraient mieux de Votez Didier, a écrit la start camerounaise.

Pour rappel, après le dépôt des dossiers, la commission électorale dispose de cinq jours pour analyser et valider les différentes candidatures.